

Zeitschrift:	Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse
Herausgeber:	Aînés
Band:	15 (1985)
Heft:	1
Rubrik:	Social : la retraite progressive : une entreprise genevoise montre l'exemple

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La retraite progressive:

Une entreprise genevoise montre l'exemple

La maison Firmenich a été la première en Suisse à mettre sur pied un système de retraite progressive. En effet, depuis 1977, tous ses employés âgés de 60 ans peuvent bénéficier d'un congé hebdomadaire supplémentaire (voir tableau)

Retraite progressive Firmenich

Age	Congé hebdomadaire et réduction de l'horaire	Réduction de salaire
Hommes		
60 et 61 ans	½ jour = 10%	5%
62 et 63 ans	1 jour = 20%	10%
64 ans	2 jours = 40%	20%
Femmes		
60 ans	1 jour = 20%	10%
61 ans	2 jours = 40%	20%

L'entreprise assure auprès de la caisse de pensions le 100% du salaire de l'intéressé.

Cette solution de retraite progressive est facultative, chacun peut donc choisir librement de l'adopter ou d'y renoncer.

A ce propos, **M. Weber, directeur du personnel**, qui a eu l'amabilité de nous recevoir, nous explique: «La retraite progressive doit permettre au travailleur de prendre conscience suffisamment à l'avance et graduellement de sa condition future, des problèmes psychologiques et matériels qu'elle posera, de s'y préparer et d'y apporter les réajustements que nécessite toute nouvelle situation. Il importe donc que la personne, en se retirant de ses activités professionnelles, ne perde pas sa raison de vivre, mais au contraire, trouve dans le 3^e âge, les conditions de temps et de disponibilité qui lui permettront de s'épanouir et d'apporter sa contribution à la communauté.

»Le travailleur pourra ainsi, après une longue activité professionnelle, bénéficier d'une retraite réussie.

»Chez Firmenich 50% des ayants droit prennent cette retraite.

»Evidemment, l'entreprise doit aussi y trouver son compte et avoir une organisation souple qui permette un bon fonctionnement.

»La concordance entre les intérêts de l'entreprise et les besoins des employés fait que toutes les instances en sont bénéficiaires: de bonnes conditions sociales favorisent l'efficacité.

»Si ce système de retraite progressive est peu pratiqué en Suisse romande (2 ou 3 entreprises seulement) plusieurs entreprises, par contre, proposent à leur personnel des séminaires de préparation à la retraite abordant celle-ci sous divers angles: psychologique, physiologique, social et juridique.

»Ces séminaires, ainsi que la retraite progressive, permettent aux futurs retraités d'envisager leur détachement de la communauté professionnelle et une reconversion à une nouvelle situation de disponibilité de façon plus dynamique et plus sereine.»

Deux exemples parmi d'autres

Mme G., secrétaire, à la retraite depuis une année:

«J'ai pris la retraite progressive à raison d'une demi-journée par semaine car j'avais un poste intéressant où il y avait beaucoup à faire. Pourtant mon passage à la retraite s'est fait en dou-

ceur. Je pense qu'une femme a peut-être moins de difficultés qu'un homme à s'arrêter de travailler.

»Maintenant, j'ai plus de temps pour moi, je me lève plus tard, j'entretiens mon ménage, je fais des promenades. J'ai aussi le plaisir de m'occuper de mes petits-enfants et surtout, j'évite toute obligation ce qui me permet d'être plus souvent avec mon mari. Je me suis inscrite à l'Université du 3^e âge.

»Vous voyez qu'il est possible de réinvestir son énergie là où l'on vit.»

M. S., ouvrier, retraité depuis 3 ans: «J'ai utilisé complètement le système de retraite progressive, c'est-à-dire un demi-jour par semaine pendant 2 ans puis un jour et deux jours. Grâce à cette solution, je n'ai pas eu de difficultés à cesser mon travail.

»Pendant les jours où j'étais chez moi, je travaillais à refaire ma maison et cela nous permit, à ma femme et à moi, de commencer à apprendre à vivre ensemble.»

Sa femme dit: «Ça me faisait plaisir que mon mari soit plus souvent à la maison, il m'a aidé, j'avais ainsi moins de travail.

»Nous avons suivi ensemble les cours de préparation à la retraite, ces rencontres étaient intéressantes, elles nous ont été très utiles.»

Et le problème financier représenté par la diminution de salaire, comment l'avez-vous ressenti?

M. S. nous répond: «Si c'était à refaire, j'opterais à nouveau pour la retraite progressive... le temps est plus précieux que l'argent!»

En conclusion, la retraite progressive est une réalisation particulièrement utile qui préserve l'équilibre et favorise l'adaptation du futur retraité. Dommage qu'elle soit si peu répandue!

H. Maillard

aînés

renseigne et divertit.

Faites-le connaître
autour de vous!